

La Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine vous aide dans votre déclaration de revenus en ligne

Avant de démarrer votre déclaration de revenus en ligne, vous devez déjà disposer d'un espace particulier sur le site impots.gov.fr.
Si ce n'est pas le cas, il vous faut d'abord en créer un !



1

Je clique →



Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International

**DÉCLARATION EN LIGNE,
L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE.**

2

Après m'être connecté sur "impots.gov.fr" et avoir cliqué sur "Votre espace particulier", je vais sur "Déclarer" et "Mes revenus"

Gérer mon prélèvement à la source
▶ Individualiser mon taux de prélèvement, ne pas transmettre mon taux personnalisé à mon employeur, choisir le prélèvement trimestriel de mes acomptes (revenus fonciers, BIC, BNC, etc.) %

Gérer mon profil
▶ Modifier mon adresse électronique, mon mot de passe, mes numéros de téléphone ou mes options
▶ Signaler un changement d'adresse
▶ Signaler un changement de situation familiale

Déclarer
▶ **Mes revenus**

Payer
▶ Payer en ligne mes impôts
▶ Adhérer au prélèvement (à l'échéance ou mensualisation)
▶ Modifier mes prélèvements, moduler mes mensualités €

Consulter
[+] Les dates de mise à jour
▶ Ma situation fiscale personnelle (mes déclarations, avis, paiements...)

Données publiques
▶ Rechercher des transactions immobilières pour m'aider à estimer mon bien
▶ Accéder aux statistiques

Nous contacter
▶ Questions fréquentes
▶ Ma messagerie sécurisée (pour toutes mes demandes et démarches)
▶ Rechercher les coordonnées d'un service

3

Je peux démarrer ma déclaration de revenus

Vous allez commencer votre déclaration de revenus en ligne qui est pré-remplie.

Si votre situation fiscale est simple, vous pouvez la modifier et la valider en quelques clics. Dans le cas contraire, toutes les rubriques de la déclaration vous seront présentées.

Si vous êtes redevable de l'impôt sur la fortune immobilière, vous devez le déclarer au moyen de ce service en ligne.

Après signature, vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'à la date fixée pour votre département.

À l'issue de votre déclaration, le nouveau service « Gérer mon prélèvement à la source » vous sera présenté. Il vous permettra, si vous le souhaitez, de choisir des options pour adapter votre prélèvement à la source. Ces options ne sont pas obligatoires, vous gardez la possibilité de les exercer ultérieurement.

Vous pouvez consulter [ici](#) les conditions d'utilisation de la déclaration en ligne.


Commencer ▶

4

Je saisis ma déclaration en ligne

Ce scénario présente la saisie d'une déclaration de revenus simple.

Si vous avez des changements à signaler (déménagement, situation de famille...), des demandes et des rubriques intermédiaires apparaîtront afin de vous permettre de compléter les annexes ou cases correspondantes.

[Consulter l'aide](#) 

Monsieur .
Né le . - ST GERMAIN EN LAYE (78)

Madame
Née

Marié(e)s
Personnes à charge : 0

[Ajouter une personne à charge](#)

Adresse au 1^{er} janvier 2018

Si ma situation familiale a évolué et que mon foyer compte une personne de plus : je clique (exemple : naissance d'un enfant)

Si je n'ai pas de télévision, je coche la case ici.

Votre déclaration


Les montants préremplis peuvent être modifiés.

Contribution à l'audiovisuel public

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case. 0RA



Traitements, salaires

J'inscris mes revenus, salaires... en fonction des cases pré-remplies ou que j'ai coché précédemment (sur l'écran d'avant).

Salaires de Monsieur	18108	1AJ	
Salaires de Madame		1BJ	
Frais réels de Monsieur		1AK	

[Option frais réels](#)

Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Revenus 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	1	2BH	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe	1	2TR	

Charges déductibles

Montant de la CSG déductible prérenseigné 0.
Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre

6DE

[Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement](#)

Si ma situation matrimoniale (PACS, mariage, divorce) a évolué ou si j'ai changé d'adresse : je clique

[Suivant](#)

Si j'ai un doute, je clique sur le point d'interrogation pour avoir des renseignements

Important :

*Je vérifie les données de mon état-civil
et celles des personnes qui me sont rattachées.*



5

Le résumé de ma déclaration apparaît

[Consulter l'aide](#)

Madame
Née le - LA TRINITE MARTINIQUE (972)
Célibataire (ou vivant en union libre)
Personnes à charge : 0

Adresse au 1^{er} janvier 2018
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Résumé de votre déclaration

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Contribution à l'audiovisuel public

Au 1er janvier 2018, au moins une de vos résidences (principale ou secondaire) est équipée d'un téléviseur.

Déclaration de revenus

Traitements, salaires

1 AJ Salaires - Déclarant 1 20225

Estimation de votre impôt : 703 €
détail du calcul

Modifier vos mensualités

Le montant de votre impôt a augmenté ou diminué. Pour ajuster vos mensualités, rendez-vous sur votre espace particulier, rubrique « Payer » et cliquez sur « Modifier mes prélèvements, moduler mes mensualités ».

Votre prélèvement à la source 2019

Le taux de prélèvement à la source qui sera transmis, à l'automne, aux organismes vous versant des revenus est de 3,5 %

Mon taux s'affiche.

6

Relevé d'Identité Bancaire (France ou pays de la zone SEPA)

La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

Civilité Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte
 MLE ABCD

IBAN - Identifiant international de compte

(Les 4 premiers caractères de l'IBAN sont constitués de 2 lettres et 2 chiffres : exemple FR11 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX)

FR76 XXXX XSXX XXXX XXXX XXXX XXXX

BIC - Identifiant international de l'établissement

(Le BIC est constitué de 8 ou 11 caractères. Les 4 premiers caractères sont des lettres et définissent la banque ex : BREDXXXXXXXX)

CEPXXXXXXXX

J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées à partir du 1er janvier 2019 pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source.

**Je saisis mon RIB ou
je vérifie les données
existantes**

**La saisie du RIB
est obligatoire,
cette acceptation
vaut mandat de
prélèvement bancaire.**

7

Adresse électronique

Madame
teleirtest@gmail.com

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

- [Retour à l'écran précédent](#)
- [Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement](#)

**Je clique pour signer
"numériquement"**

Signer ma déclaration

8

Une page de confirmation apparaît et m'indique que :

- ▶ ma déclaration est terminée
- ▶ j'ai reçu un courriel de confirmation sur ma boîte mail personnelle

Merci pour votre déclaration en ligne

Un courriel de confirmation vous a été envoyé à [@gmail.com](#)

Votre accusé de réception est disponible dans votre espace particulier.

Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au 05/06/2018.

Votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ?

Retrouvez le dans votre espace particulier.



Votre avis d'impôt sera en ligne dans votre espace particulier à compter du 31 juillet.

Je peux télécharger
immédiatement
mon avis
de situation déclarative
à l'impôt sur le revenu.

Votre prélèvement à la source - **Important**

Votre impôt sera prélevé à la source à partir du 1er janvier 2019 car l'administration fiscale aura transmis **automatiquement** votre taux de prélèvement à la source à ceux qui versent un revenu (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...).

Si vous le souhaitez, **dès maintenant et jusqu'au 15 septembre 2018**, vous pouvez choisir des options pour adapter votre prélèvement à la source :

- ne pas transmettre votre taux personnalisé à votre employeur : ?

Pour vous aider à choisir

Vous pouvez choisir que votre employeur n'ait pas connaissance de votre taux personnalisé. L'administration fiscale ne lui transmettra pas ce taux. Votre employeur appliquera un taux non personnalisé.

Attention :

- un taux non personnalisé peut toutefois être supérieur au taux personnalisé puisqu'il ne tient pas compte de la situation de famille et des personnes à charge ;
- cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant le service « Gérer mon prélèvement à la source ».

Oui, je veux adapter mon prélèvement à la source

Non merci, je n'ai pas besoin d'adapter mon prélèvement à la source



Je peux retrouver à tout moment
ma déclaration de revenus en ligne
sur mon espace particulier sécurisé
du site *impots.gouv.fr*

DÉCLARATION EN LIGNE

L'IMPÔT S'ADAPTE À

VOTRE VIE